

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire de LA VERGNE,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;
Vu la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 modifiant le code de l'urbanisme ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R.123-19 ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
Vu le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relative à l'information et à la participation du public en matière d'environnement ;
Vu la délibération du 11 juillet 2005 ayant prescrit la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme et organisant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération du 13 novembre 2008 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2010 tirant le bilan de la concertation ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2010 arrêtant le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme ;
Vu les avis émis par les communes limitrophes et par les établissements publics de coopération intercommunale compétents ;
Vu la décision n° E10000146 / 86 du Président du Tribunal Administratif de POITIERS du 28 juin 2010 désignant M. Daniel LEVYFVE en qualité de Commissaire Enquêteur ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Il sera donc procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de LA VERGNE, du 14 septembre 2010 au 19 octobre 2010

Article 2 :

M. Daniel LEVYFVE, demeurant 24 rue des Thermes romains à SAINTES (17100) a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS.

Article 3 :

Le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme arrêté auquel il est annexé les avis des personnes publiques associées ou consultées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de LA VERGNE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit

- Les mardis de 13h à 18h
- Les vendredis de 13h à 18h

Article 4 :

Le Commissaire Enquêteur, recevra à la Mairie de LA VERGNE :

- Mardi 14 septembre 2010 de 13h à 18h
- Vendredi 1^{er} octobre 2010 de 13h à 18h
- Mardi 19 octobre 2010 de 13h à 18h

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de LA VERGNE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 :

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de POITIERS.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de LA VERGNE. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à LA VERGNE le 16 juillet 2010

Le Maire,
Pierre BOULOC

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704655 -- 2010 0716 -- 1A16072010PLU -- --AR_
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 16 / 07 / 2010